



# *Ville de Cerny*

*Essonne*

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2017**

Date de convocation : 13 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date d'affichage : 13 juillet 2017

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 22

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juillet à 9 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 13 juillet 2017.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, Mrs PRAT, HEUDE, LAUNAY, ROTTEMBOURG, Mme BOUCHARD, M. LEFORT, LACOMME, Mmes BARBERI, PROUST, Mrs. CARNOT, GUEZO, COAT, BERTHELOT, Mmes CHOUPAY, MATISSE.  
Mmes MITTELETTE-ROUISSI et LEPAGE et M. MOUCHET sont arrivés après la lecture des décisions.

Ont donné pouvoir : Mme Nadine THOMAS à M. Philippe ROTTEMBOURG  
M. Alain NOURRIN à M. Patrick BERTHELOT  
M François HERMANT à Mme Eve-Lise MATISSE

Était absente : Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Elisabeth PROUST

### **N° 2017 / IX / 1 – 2.1 Approbation de la modification du périmètre de Monument historique**

VU le Code général des Collectivité territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code du Patrimoine,

VU l'avis du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine (STAP) du 12 septembre 2013 faisant apparaître la nouvelle servitude de périmètre de protection de monument historique autour de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, repris sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA),

VU le projet de PLU de Cerny comprenant notamment le plan de servitudes,

VU la délibération n° 2017/ I / 1 – 2.1 du Conseil municipal du 5 janvier 2017 arrêtant le projet de Plan Local d'urbanisme,

VU l'arrêté n° 2017 / I / 79 – 2.1 portant ouverture de l'enquête publique du 19 avril au 27 mai 2017,

VU le rapport et les conclusions de Monsieur Michel LANGUILLE, désigné Commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Versailles,

L'exposé du Maire ayant été entendu,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **par 17 voix POUR et 5 voix CONTRE**  
(M. BERTHELOT, Mmes CHOUPAY et MATISSE)

**APPROUVE** le nouveau périmètre de protection de monument historique repris sur le  
Périmètre Délimité des Abords,

**DIT** que ce dernier sera annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les  
membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

